



CDDH-INST(2018)01

08/02/2018

**COMITE DIRECTEUR POUR LES DROITS DE L'HOMME  
(CDDH)**

---

**Extrait du mandat donné par le Comité des Ministres au CDDH  
concernant les travaux du CDDH-INST pendant le biennium 2018-2019**

*(tel qu'adopté par le Comité des Ministres lors de sa 1300<sup>e</sup> réunion, 21-23 novembre 2017)*

**et extraits pertinents des rapports de réunion du CDDH**

**Extrait du mandat donné par le Comité des Ministres au CDDH concernant les travaux du CDDH-INST pendant le biennium 2018-2019**

*(tel qu'adopté par le Comité des Ministres lors de sa 1300<sup>e</sup> réunion, 21-23 novembre 2017)*

**Société civile, défenseurs des droits de l'homme et Institutions nationales des droits de l'homme**

- (i) "Sur la base des travaux effectués en 2016-2017, élaborer un projet d'instrument non contraignant du Comité des Ministres accompagnée d'un guide de bonnes pratiques visant à ce que les États membres, par leurs législations, politiques et pratiques, protègent effectivement et promeuvent l'espace de la société civile (activités des organisations de la société civile, défenseurs des droits de l'homme et institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme) (échéance : 31 décembre 2018).
- (ii) En particulier, procéder à la révision de la Recommandation n° R(97)14 du Comité des Ministres aux États membres relative à l'établissement d'institutions nationales indépendantes pour la promotion et la protection des droits de l'homme (échéance : 31 décembre 2019). "

\* \* \*

**Extrait du rapport de la 87<sup>e</sup> réunion du CDDH**

(6-9 juin 2017, document CDDH(2017)R87)

**4.6 Société civile et institutions nationales des droits de l'homme (CDDH-INST)**

60. La Présidente et Rapporteuse du Groupe de rédaction sur la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme (CDDH-INST), Mme Krista OINONEN (Finlande) présente les travaux accomplis lors de la 2<sup>e</sup> réunion du Groupe (8-10 mars 2017) :

61. Il est rappelé que le mandat du Groupe est le suivant :

Mener une étude sur l'impact des législations, politiques et pratiques nationales actuelles sur les activités des organisations de la société civile, défenseurs des droits de l'homme et institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme, et identifier les meilleurs exemples de cet impact (échéance : 31 décembre 2016).

Sur cette base, soumettre des propositions pour faire en sorte que les États membres, par leurs législations, politiques et pratiques, protègent effectivement et promeuvent l'espace de la société civile (échéance : 30 juin 2017).

62. La Présidente et Rapporteuse du Groupe de rédaction signale que :

- (i) La réunion a été principalement dédiée à la finalisation du projet d'Analyse sur l'impact de la législation, les politiques et les pratiques nationales en vigueur sur les activités des organisations de la société civile, les défenseurs des droits de l'homme et les institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme, élaborée par la Rapporteuse.
- (ii) Le CDDH-INST a estimé utile de joindre à une date ultérieure une compilation de bonnes pratiques à l'analyse et, à cette fin, a souhaité recevoir des exemples supplémentaires de la part des Etats membres, organisations de la société civile, défenseurs des droits de l'homme et institutions nationales des droits de l'homme

63. La Présidente du Groupe de rédaction relève en particulier le contexte difficile dans lequel opèrent les organisations de la société civile, les défenseurs des droits de l'homme et les institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme dans certains Etats.

64. Le CDDH remercie la Présidente pour cette présentation et la félicite pour son travail en tant que Rapporteuse ainsi que le Groupe de rédaction pour les travaux accomplis. Il adopte le texte tel qu'il figure dans le document CDDH(2017)R87 Addendum IV et décide de le transmettre au Comité des Ministres pour information. Notant que certains experts souhaitent apporter des commentaires supplémentaires de nature purement technique au document, le CDDH les invite à les envoyer d'ici vendredi, **29 septembre 2017**, 18h00, à [jsreymann@gmail.com](mailto:jsreymann@gmail.com); [evangelia.vratsida@coe.int](mailto:evangelia.vratsida@coe.int); (voir récapitulatif des échéances, Annexe XI ci-après). Ces contributions seront examinées par la Présidente du Groupe de rédaction en vue de leur insertion le cas échéant dans le texte de l'Analyse.

65. En vue de l'élaboration du Guide de bonnes pratiques, le CDDH note que le Secrétariat enverra en septembre 2017 un questionnaire en vue de la collecte d'exemples nationaux jusqu'au 31 décembre 2017. L'accent sera mis sur la collecte de bonnes pratiques de mise en œuvre des législations nationales existantes concernant la protection et la promotion de l'espace de la société civile.

66. S'agissant des travaux futurs, le CDDH note que le Groupe de rédaction a évoqué la possibilité d'élaborer avant fin 2018 un projet d'instrument juridique non contraignant du Comité des Ministres aux Etats membres qui serait accompagné du Guide de bonnes pratiques nationales précité. Le CDDH échangera des vues à ce sujet à sa réunion de décembre 2017 ainsi que sur la forme précise de l'éventuel instrument (déclaration, recommandation, etc.). Il est également envisagé de procéder, avant fin 2019, à la révision de la Recommandation n° R (97)14 du Comité des Ministres aux Etats membres relative à l'établissement d'institutions nationales indépendantes pour la promotion et la protection des droits de l'homme.

\* \* \*

### **Extrait du rapport de la 88e réunion du CDDH**

(5-7 décembre 2017, document CDDH(2017)R88)

#### **4.4 Société civile et institutions nationales des droits de l'homme (CDDH-INST)**

22. La Présidente du Groupe de rédaction du CDDH sur la société civile et les institutions nationales des droits de l'homme (CDDH-INST) Mme Krista OINONEN (Finlande) rappelle que l'Analyse de l'impact des législations, politiques et pratiques nationales actuelles sur les activités

des organisations de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des institutions nationales des droits de l'homme (document CDDH(2017)R87 Addendum IV) élaborée par le Groupe au cours de ses deux premières réunions<sup>1</sup> a été adoptée par le CDDH lors de sa 87<sup>e</sup> réunion (6-9 juin 2017) et transmis ensuite au Comité des Ministres pour information. Celui-ci en a pris note lors de la 1293<sup>e</sup> réunion des Délégués des Ministres (13 septembre 2017).

23. Le CDDH se félicite de ce résultat et échange des vues avec la Présidente du CDDH-INST sur la suite des travaux. A la lumière des suggestions du CDDH-INST lors de sa 2<sup>e</sup> réunion, le CDDH note la possibilité d'accompagner l'Analyse d'un Guide ou d'une Compilation de bonnes pratiques<sup>2</sup> et de présenter l'ensemble (Analyse + Guide/Compilation) conjointement avec un projet d'instrument juridique non-contraignant (Déclaration/Recommandation du Comité des Ministres).

24. Le CDDH fait sien le questionnaire proposé par le Groupe CDDH-INST(2017)06 et estime que les bonnes pratiques nationales à inclure dans l'éventuel Guide devraient avoir, globalement, un aspect positif et innovant. Les informations nationales devraient parvenir au Secrétariat (DGI-CDDH@coe.int) avant le **15 février 2018** à 18h00.

25. Enfin, le CDDH note avec satisfaction l'intérêt des autorités de la Finlande pour un événement concernant ce thème qui pourrait avoir lieu sous la Présidence finlandaise du Comité des Ministres (novembre 2018 - mai 2019).

\* \* \*

---

<sup>1</sup> 12-14 octobre 2016 et 8-10 mars 2017, rapports CDDH-INST(2017)R1 et R2.

<sup>2</sup> Un guide simple à consulter qui serait préparé à la suite de consultations auprès des Etats membres, des représentants de la société civile, des défenseurs des droits de l'homme et des Institutions Nationales des Droits de l'Homme.